

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN

PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-788

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-766

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin a adopté le règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 123 et suivants de la Loi, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-09-91

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Brouillette, appuyé par monsieur le conseiller William Guillemette et il est résolu ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci

ARTICLE 2 NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement modifie le règlement intitulé « Règlement de zonage de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin portant le numéro 2017-766 ».

Le présent règlement est identifié par le numéro 2022-788 et sous le titre de « Règlement de modification du règlement de zonage de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin ».

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but l'agrandissement de la zone 47 la à même la zone 46 Ca sur l'entièreté du lot 6 275 384 et de laisser le résidu de cette zone avec les mêmes usages pour les autres propriétaires.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux prescriptions de la loi.

Gérard Vandal
Maire

Jocelyn St-Amant
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 13 juin 2022

Adopté le :

Avis public :

Entré en vigueur :